Commune de Leysin

Leysin, le 8 mai 2023/DN

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1854 LEYSIN

PREAVIS NO 02/2023

Diversification touristique 4 saisons
Masterplan VTT 2025 – Développement de l'infrastructure VTT

Délégués de la Municipalité : Monsieur Jean-Marc Udriot, Syndic
Monsieur Daniel Nikles, Municipal

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

1. *Préambule*

Le VTT séduit : le sentiment de nature et de liberté que suscite ce sport attire d'année en année davantage d'amateurs sur les pistes et itinéraires VTT. Selon l'enquête Sport Suisse 2020, les vététistes sont 20% de plus qu'en 2014. Cette tendance est en progression constante.

Par ailleurs, le marché du VAE (Vélo à Assistance Électrique) permet à toutes les catégories de cyclistes d'apprécier nos montagnes et de créer un lien important avec la plaine. Le développement de cette offre fait partie de la stratégie tourisme 4 saisons de nombreuses destinations suisses. Ce sont des facteurs économiques importants, notamment pour les zones alpestres et rurales.

2. *Contexte*

Depuis les années 2000, la région des Alpes Vaudoises et particulièrement Leysin, a été précurseur en organisant notamment des compétitions de descente VTT et Cross-Country, des manches de Coupe du monde en 2000 et 2001 ainsi que des Championnats de Suisse en 2004 et 2022.

Au fil des années et sous l'impulsion de TLML SA, Leysin a peu à peu développé diverses pistes dans le domaine de la descente (Downhill), structurées sous l'appellation de « Leysin Bike Park ».

En parallèle nombre de cyclistes traditionnels ou équipés de VAE empruntent les divers itinéraires qui parcourent notre région.
La multitude de sentiers, de routes et de moyens de transport peut permettre la création d'une offre riche et complète. L'amélioration des propositions envers cette pratique s'inscrit donc dans une volonté de développement touristique et économique communale, régionale et nationale.

Notre mission sera dès lors, de structurer le développement des infrastructures et itinéraires en limitant les conflits d'usages et l'impact sur le milieu naturel sous la forme notamment d'un Masterplan pour notre commune et les villages limitrophes.

3. Intention et description du projet

Les itinéraires et installations VTT implantés essentiellement sur des chemins pédestres peu attractifs, des routes goudronnées ou des pistes de ski, ne répondent plus à la demande d'une majorité de vététistes et de cyclistes. Le projet de Masterplan VTT 2025 permet à la région de rattraper son retard vis à vis d'autres destinations.

Notre localité se trouve positionnée très favorablement en ce qui concerne l'accès depuis les principales villes de Suisse Romande.
Une destination comme Leysin doit être en mesure de capter une plus-value touristique à travers des infrastructures d'hébergement, de restauration et d'entretien via le développement du vélo et du VTT. A noter que toutes ces installations sont également profitables à la population locale et aux jeunes.

Par ailleurs, les pistes et itinéraires VTT ainsi que les sentiers sont connectés à de nombreux moyens de transports publics. Ces connexions ne peuvent qu'être appelées à se développer par le biais de projets tel que celui ici présenté.

4. Offre 4 saisons et durabilité

La clientèle cycliste et vététiste est susceptible de participer de manière prépondérante à un réorientation 4 saisons.

Toutefois, en raison de l'engouement actuel pour la pratique du VTT, les pistes ainsi que les infrastructures qui y sont liées exercent une pression sur la nature et le paysage.
Il est donc essentiel d'assurer un développement le plus harmonieux possible, durable et respectueux du paysage. Il est indispensable de considérer les mesures de protection de la nature, en plus des intérêts d'exploitation.

Lors du passage de cyclistes hors des chemins balisés, les impacts sont accentués. Les itinéraires non contrôlés sont d'autant plus problématiques lorsqu'ils traversent des zones sensibles et qu'ils mettent en péril des espèces menacées ou qu'ils empiètent sur des sites d'altitude avec une couverture du sol fragile et une durée de végétation éphémère. De plus ces passages illégaux peuvent créer des conflits avec les propriétaires ou les agriculteurs.
Il est primordial d'élaborer une vision d'ensemble des projets, une planification proactive, une gestion de l'utilisation du sol responsable, une protection de la faune, de la flore, une

construction et un entretien de qualité pour les pistes ainsi qu'une anticipation de la résolution des conflits afin de gérer de la meilleure manière le développement du VTT.

La mise en place de nouveaux itinéraires clairement identifiables et validés par les instances de protection de la nature est devenue particulièrement nécessaire. Le Masterplan VTT 2025 prend donc, dans ce cadre, tout son sens.

5. Cohabitation rando/VTT

Le Masterplan VTT 2025 vise également à réguler la pratique du VTT afin d'assurer la coexistence avec les autres usagers du territoire. La pression toujours plus forte qu'exercent les sportifs et excursionnistes constitue un enjeu majeur des planifications de ce type. En ce sens, le Masterplan VTT 2025 propose autant que possible des tracés attractifs pour les cyclistes et donc à même de les canaliser.

Il s'appuie notamment sur le document « Randonnée et VTT – Outil décisionnel pour la cohabitation et la séparation – Aide-mémoire pour la planification »[1].

Au niveau des itinéraires VTT, le but est d'identifier quels sentiers peuvent être partagés (utilisation commune piétons et VTT), lesquels devront être réservés aux piétons (itinéraires touristiques très parcourus par les randonneurs) et lesquels seront réservés aux VTT. Cette évaluation est réalisée en collaboration avec l'association faitière cantonale de randonnée pédestre "Vaud Rando".
Dans le cas d'une utilisation commune des sentiers, des mesures sont prises pour assurer une cohabitation pacifiée entre les randonneurs et vététistes.

Entre autres, le sentier pédestre reliant Leysin à La Berneuse passant sous la télécabine sera interdit aux VTT en raison de sa forte fréquentation par les randonneurs. Les deux groupes cibles se gênent et la sécurité de chacun n'est pas assurée.

La Loi fédérale sur la circulation routière (LCR) du 19 décembre 1958 traite de manière laconique la question de la circulation des cycles. Elle se contente de stipuler que « Les véhicules automobiles et les cycles n'emprunteront pas les chemins qui ne se prêtent pas ou ne sont manifestement pas destinés à leur circulation, par exemple les chemins réservés aux piétons ou au tourisme pédestre » (art. 43 al. 1 LCR). Selon le Bureau de prévention des accidents (bpa), cette règle qui s'applique sur l'ensemble du territoire est contraignante même sans signalisation.

L'évolution du matériel cycliste remet à l'ordre du jour la question du caractère approprié des chemins. En effet, les VTT n'existaient pas en 1958 et ce qui n'était manifestement pas possible à l'époque l'est désormais. Dans la pratique juridique, il est acquis dans une large mesure que l'utilisation des chemins de randonnée pédestre par les VTT est autorisée en l'absence d'interdiction expresse.

La signalisation « chemin de randonnée pédestre » n'offre pas d'exclusivité aux marcheurs. Souvent, certains tronçons sont signalés comme tels alors qu'ils se prêtent et sont destinés à la circulation. Ces signalisations sont des indications d'itinéraires non contraignantes pour les randonneurs et n'excluent pas expressément les autres usagers.

Dans la mesure où une grande majorité des tronçons VTT se situe sur des chemins pédestres, la loi fédérale du 4 octobre 1985 sur les chemins pour piétons et les chemins

[1] *« Randonnée et VTT – Outil décisionnel pour la cohabitation et la séparation – Aide-mémoire pour la planification », 2020, Office fédérale des routes, Suisse Rando, Suisse Mobile*

de randonnée pédestre (LCPR; RS 704) constitue une autre base importante pour la planification.

Elle définit notamment que :

- les réseaux de chemins de randonnée pédestre sont destinés surtout au délassement (art. 3),
- les communes veillent à ce que la circulation sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre soit exempte d'entraves et autant que possible de dangers (art. 6),
- les chemins ne doivent pas faire l'objet d'une circulation intense (art. 7).

Afin de garantir ces objectifs, quelques règles doivent être respectées par les vététistes. Comme en témoignent les statistiques, les accidents entre randonneurs et vététistes sont extrêmement rares.

Toutefois, les randonneurs peuvent se sentir dérangés et avoir l'impression d'être en danger, surtout lorsque les vététistes roulent (trop) vite. La majorité des problèmes est due au manque de considération et de compréhension mutuelle entre les usagers qui n'observent pas les règles de comportement. Des problèmes surviennent également parce que les randonneurs sont souvent contraints de s'écarter du chemin ou surpris par l'arrivée de vététistes.

Le Masterplan VTT 2025 implémente 3 mesures interventionnistes pour améliorer et permettre la cohabitation entre cyclistes et randonneurs.

a) Information / Sensibilisation

Afin de sensibiliser et informer les usagers, il est essentiel de communiquer des règles de conduite, notamment par l'installation de panneaux d'avertissement.

Des campagnes de communication ciblées peuvent également être menées sur les réseaux sociaux afin de sensibiliser les uns et les autres aux règles de bonne conduite sur les sentiers.

<u>Par exemple</u>

Les vététistes :

- *utilisent, si possible, les chemins dévolus à leur activité*
- *roulent en faisant preuve d'anticipation et signalent leur présence à temps (au moyen de la sonnette de leur vélo)*
- *réduisent leur allure à l'approche de randonneurs ou dans des situations où ces derniers pourraient être présents*
- *laissent la priorité aux randonneurs*
- *tiennent compte des conditions du chemin en roulant prudemment et en ménageant celui-ci (pas de traces de freinage sur les chemins naturels ou gravelés) –*
- *tiennent compte des signaux « pousser le vélo »*
- *respectent les droits des propriétaires fonciers (interdiction de rouler en dehors des chemins existants).*

Les randonneurs :

- *utilisent, si possible, les chemins balisés à leur intention (sécurité, protection des espaces naturels)*
- *laissent passer les cyclistes et les vététistes sans entrave inutile.*

b) Contrôle de la vitesse

Certains chemins tentent les vététistes à rouler à des vitesses excessives. Cela peut les mettre en danger ainsi que les autres utilisateurs. L'émergence inattendue d'un cycliste à vive allure provoque généralement un moment de surprise et de crainte pour les piétons. Un freinage brusque avec la roue arrière bloquée avant un virage ou un obstacle peut également endommager le sentier. Pour ces raisons, la vitesse doit être contrôlée par des éléments mis en place.

Lors d'une nouvelle construction, le contrôle de la vitesse est pris en compte dès la conception/le choix du tracé. Si le chemin existe déjà, plusieurs possibilités d'adaptations peuvent être crées ponctuellement.

L'élargissement d'un chemin peut être contre-productif, car il conduit souvent à des vitesses accrues, ce qui n'est pas optimal en termes d'utilisation commune. La demande d'une certaine largeur de voie n'est donc pas toujours utile pour la coexistence, elle est parfois même dangereuse. Des analyses différenciées pour chaque tronçon sont nécessaires.

Mesures :

- aménager des rétrécissements ponctuels à l'aide d'éléments tels que de grosses pierres ou des plantes qui bordent le chemin. Ceux-ci seraient installés juste avant les endroits où les usagers devraient ralentir, comme les virages serrés et les croisements.
- aménager des "slaloms": le positionnement ciblé et séquentiel d'éléments d'ancrage à gauche et à droite en alternance forme une sorte de slalom naturel et force le cycliste à rouler plus lentement.
- les objets d'ancrage doivent être suffisamment lourds et partiellement enfouis dans le sol pour éviter qu'ils ne se déplacent.

Réduction de la vitesse grâce à la conception du chemin et emplacement ciblé d'éléments :

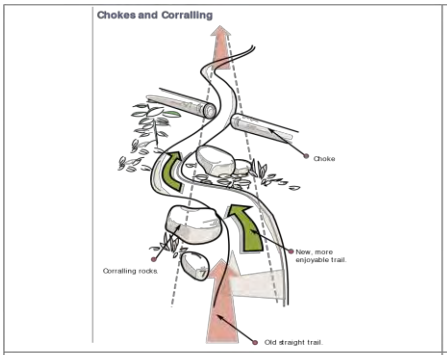

Le chemin d'origine peut être conçu de manière ludique et attrayante en adaptant le tracé et en plaçant des éléments le long du chemin.
(source: IMBA, Trail Solutions)

Conception du chemin adaptée au terrain et emplacement ciblé d'éléments pour éviter de rouler trop vite.
(source: IMBA, Trail Solutions)

Placement ciblé d'éléments d'ancrage :

Aux bifurcations ou croisements entre routes, chemins ou pistes avec différents groupes d'usagers et, en particulier, différentes vitesses, des chicanes sont également utilisées.

Elles contribuent à ralentir les vététistes et permettent un contact visuel entre les utilisateurs.

Chicane/rétrécissement simple sur chemin VTT avant jonction avec route (source: BikePlan AG > Uetliberg-Trail)

End of trail; jonction chemin VTT – route d'alpage (source: BikePlan AG > Route SuisseMobile n° 647, Rinerhorn/Sertig)

c) Entretien

Des contrôles réguliers des chemins permettent d'identifier les dommages suffisamment tôt et prendre les dispositions nécessaires.

Les mesures d'entretien et les aménagements peuvent favoriser la cohabitation avec les randonneurs tout en contribuant à la protection de la nature et du paysage (éviter que les usagers prennent des raccourcis ou des itinéraires alternatifs, etc.) ainsi que la sécurité des usagers.

Les responsabilités en matière de contrôle qualité et d'entretien ainsi que le financement doivent être définis dès la phase de planification des offres VTT. Un entretien régulier des chemins profite à la fois aux randonneurs et aux vététistes.

6. Masterplan VTT 2025

Leysin possède depuis les années 2000 une offre VTT au travers d'un Bike Park (une piste bleue et deux pistes rouges de descente) située sur son domaine skiable.

- En 2018, sous l'impulsion de l'ATALC, un groupe de travail Vélo/VTT a été créé afin de repenser le produit. Ce groupe comprenait divers acteurs locaux (Municipalité, commerçants, guides de montagne, remontées mécaniques, Leysin Bike Park, ATALC et pratiquants locaux). Il a pour but de proposer des améliorations et une planification de l'offre VTT.
- En 2020, une remise en état de certains tracés du Bike Park devenus obsolètes a été entreprise. Une nouvelle équipe composée de professionnels du secteur a été engagée par TLML SA pour l'entretien et la gestion des pistes. Ces modifications portent leurs fruits.
- Durant l'été 2020, une augmentation du nombre d'utilisateurs des parcours de descente VTT a été observée (+170% par rapport à l'été 2019). Au niveau des

itinéraires VTT, quatre parcours communaux ont été balisés. Toutefois il manque encore une offre pour des itinéraires de plus grande envergure reliant montagne et plaine.

Parallèlement à cela, des discussions entre l'équipe du Bike Park de Leysin et les responsables des services cantonaux lié à la forêt et à la biodiversité furent ouvertes pour comprendre comment développer une offre VTT officielle et pérenne à Leysin et dans la région. La conception d'un Masterplan VTT 2025 planifiant l'offre Vélo et VTT pour les années à venir est apparue comme impérative.

Un groupe de travail a planché durant l'été 2020 à la réalisation d'une planification (Masterplan VTT 2025) définissant l'offre Vélo/VTT à développer au sein de l'axe touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses, pour les cinq prochaines années selon la planification ci-dessous :

Juin 2020	Inventaire et analyse de l'existant officiel et non-officiel
Août 2020	Recherche et définition de nouveaux itinéraires et tracés possibles sur le terrain et cartographique. Rencontre et avis des pratiquants
Septembre-Octobre 2020	Établissement d'un plan des nouveaux itinéraires et installations possibles
Hiver 2020-2021 et été 2021	Rencontres bilatérales et conciliations avec les propriétaires fonciers, les communes limitrophes, les agriculteurs, les services cantonaux et les associations environnementales pour évaluer les parcours
Automne 2021	Validation des itinéraires
Printemps 2023	Transmission du Masterplan VTT 2025 au Canton de Vaud et aux Municipalités pour approbation.

Ce Masterplan VTT 2025 a été discuté et élaboré avec tous les acteurs (DGE-Forêt, DGE-Biodiv, Vaud Rando, etc.). Il permet de se rendre compte des potentiels conflits, de soupeser les intérêts contradictoires en présence, d'élaborer des variantes d'itinéraires appropriées et, si nécessaire, de fixer des mesures.

Les tracés proposés correspondent au nouveau PDR touristique des Alpes Vaudoises en termes de zonage.

L'objectif premier du Masterplan VTT 2025 est la planification :

- informer et fixer un cadre grâce auquel la région met en œuvre les consignes cantonales et fédérales dans l'organisation du territoire
- fixer géographiquement le réseau et indiquer l'état d'avancement de la coordination
- représenter le tracé des itinéraires VTT
- exposer également à titre informatif le type de revêtement et les méthodes de construction des tronçons. Les cartes du Masterplan VTT 2025 sont présentées à l'échelle 1 : 25'000 et en font partie intégrante.

Le second est d'améliorer la qualité de l'offre afin de développer l'offre touristique 4 saisons de la région et réduire la dépendance « neige ».

Le dernier objectif est de réguler la pratique touristique du VTT dans la région afin d'assurer une coexistence harmonieuse avec les autres usagers du territoire. La pression toujours plus forte qu'exercent les sportifs et excursionnistes constitue un enjeu majeur des planifications de ce type. En ce sens, le Masterplan VTT 2025 s'appuie autant que possible sur des tracés attractifs pour les cyclistes et donc à même de les canaliser.

Le Masterplan VTT 2025 ne se limite pas uniquement à la mise en place d'itinéraires et d'installations VTT mais propose également des tracés axés pour le vélo de route et gravel.

Amélioration des installations VTT de Leysin

Au sein des Alpes Vaudoises, Leysin est l'unique destination proposant une offre d'installation VTT officielle (piste de descente VTT, équipe d'entretien, etc.) et cela depuis les années 2000. Il est donc logique qu'elle soit la destination à privilégier pour l'implantation des nouveaux tracés. Ces derniers doivent lui permettre de se doter d'une offre Bike Park de qualité et compétitive vis-à-vis de la concurrence notamment des stations valaisannes.

Actuellement, le Bike Park de Leysin ne propose pas de véritables tracés débutant/familial « Flowtrail » accessibles à toutes et tous. Il faut donc créer rapidement une offre de ce type afin de répondre aux attentes de cette clientèle, tout en proposant des options pour progresser et prendre du plaisir sur son vélo quel que soit le niveau et l'âge des pratiquants.
Au regard des infrastructures VTT existantes dans d'autres domaines, il n'y a pas besoin de construire une grande quantité de pistes pour obtenir une offre efficiente mais il est nécessaire de penser à tous les niveaux de pratique et types de pratiquants.

L'offre finale se constituera de :

- deux pistes bleues : débutants/intermédiaires – une « Flowtrail» et une plus naturelle
- trois pistes rouges : avancés – une déjà existante, une à prolonger et une semi-nouvelle
- deux pistes noires : experts – tracés courts déjà aménagés.

Grâce à la collaboration intense entre les porteurs de projet et les services cantonaux lors du choix des tracés, la Direction Générale des Forêts (DGE-Forêt) et la Direction Générale de la Biodiversité (DGE-Biodiv) ont d'ores et déjà donné leur accord de principe quant aux différents tracés des itinéraires et installations projetées.

Une famille sur le nouveau Flowtrail de Bellwald (2021), VS

Amélioration des itinéraires VTT

Répartis sur la région, ces itinéraires relient les destinations entre elles mais aussi la montagne à la plaine. Six de ces itinéraires sont d'importance régionale et un pourrait faire partie d'un tour d'importance nationale (itinéraire Suisse Mobile N°1 – Alpine Bike) qui relie Scuol à Aigle.

Les nouveaux itinéraires VTT seront adaptés aux pratiques actuelles du VTT et offriront une large place aux sections descendantes sur sentier (Singletrail). Ils pourront être balisés en tant qu'itinéraires VTT « SuisseMobile » national, régional et local mais aussi comme itinéraires VTT communal. Les tracés ont été choisis en collaboration avec SuisseMobile et Vaud Rando.

Le Masterplan VTT 2025 propose la création de 9 itinéraires VTT (sur sentiers – Macarons rouges E + numéro sur les cartes) et 6 itinéraires de cyclotourisme (sur routes carrossables – Macarons bleus AE + numéro sur les cartes) répartis à travers les communes de Leysin, Ormont-Dessous, Corbeyrier, Yvorne, Roche et Aigle. Ces itinéraires peuvent se parcourir autant avec un simple vélo qu'avec un vélo à assistance électrique.

Le Masterplan VTT 2025 fixera aussi des itinéraires pédestres qui seront interdits aux VTT.

7. *Mise en œuvre/planning*

La mise en œuvre du Masterplan VTT 2025 s'étend jusqu'à l'automne 2026.

Installation VTT	Itinéraire VTT
2024	
Flow Trail N°1 « Lisin » première partie Bleu / 6 km La Berneuse – Leysin	
2025	
Fin du flowtrail N°1 « Lisin » **Flow Trail Bleu « Modà »** 4 km Mayen – Brion – Les Esserts **Chemin 4x4 ou piéton berneuse**	**Itinéraire E4** 17,4 km Leysin – Panex – Aigle **Itinéraire E3** 9,3 km Leysin – Yvorne - Aigle **Itinéraire E12** **(100% hors commune de Leysin)** 19,8 km Les Mosses – La Comballaz
2025	
Jump Line « SR Suntour » Rouge / 300 m Tête d'Aï **Drop Zone** Bleu / Rouge / Noir / 100 m Bike Park **Chilling Road** Bleu Bike Park	**Itinéraire E5** 21,6 km Leysin – Roche – Aigle **Itinéraire E9** 14,1 km Leysin – Le Sépey **Itinéraire E14** **(100% hors commune de Leysin)** 23,2 km Les Mosses – Les Voëttes – Les Mosses
2026	
Viguetze N°9 Rouge / 2 km Les Plans – Les Esserts	**Itinéraire National E1** 17,5 km Leysin – Aigle
2026	
	Itinéraire E2 13,5 km Leysin – Corbeyrier – Yvorne – Aigle **Masterplan 2030**

8. *Gouvernance*

La gouvernance est établie selon le tableau ci-dessous.

Entités	Rôles
Municipalité de Leysin	- Maître d'ouvrage du Masterplan VTT 2025 - Organise, rédige et signe les conventions de fonctionnement - Mandate le Maître d'œuvre - Financement principal selon conventions des installations et de l'entretien - Gère, entretien et finance les itinéraires situés hors Leysin Bike Park sur territoire communal - Gestion stratégique des itinéraires du Masterplan VTT 2025 situés hors du territoire communal.
TLML SA	- Maître d'œuvre pour l'ensemble du Masterplan VTT 2025 - Réalisation technique du Masterplan VTT 2025 - Construction et entretien les installations VTT via l'équipe du Bike Park - Gestion des ressources humaines du Bike Park - Co-finance la partie entretien du Bike Park (installations VTT)
COPIL	- Permet de travailler sur des objectifs communs afin de garantir des infrastructures de qualité aux usagers ainsi qu'une destination « bike friendly » - Tous les acteurs touchés par cette pratique sportive devront s'intégrer au COPIL qui sera constitué par un représentant des Communes de Leysin, Ormont-Dessous, Corbeyrier, Aigle et Yvorne, un membre de l'ATALC et de l'ACAL, un représentant de TLML SA et des TPC ainsi qu'un chef de projet engagé pour la gestion du COPIL.
Association Leysin Outdoor / groupe VTT (acteurs locaux liés au monde du vélo)	- Consultatif - Apporte des idées pour le développement du vélo à Leysin - Centralise et informe le Maître d'ouvrage des attentes et besoins des acteurs locaux (restaurants, magasins de sport, hôtels, centres sportifs) - Pas de pouvoir décisionnel
Communes périphériques	- Autorisent le passage de pistes et itinéraires sur leur territoire - Co-financent l'entretien et la construction des itinéraires passant sur leur territoire selon les conventions à définir - Aide sur le terrain apportée à l'équipe du Bike Park suivant conventions à définir

Financement dissocié installations/itinéraires

Infrastructures	Financement construction	Financement entretien
Installations VTT (Bike Park Leysin)	- Commune de Leysin - Partenaires du Bike Park - Partenaires privés autres - Canton via subventions	- TLML SA et Commune de Leysin selon convention
Itinéraires sur la Commune de Leysin	- Commune de Leysin - Canton - Confédération via Suisse Mobile - Partenaires privés	- Commune de Leysin
Itinéraires sur une autre commune environnante ou partagés entre Leysin et une autre commune	- Commune de Leysin - Canton - Confédération via SuisseMobile - Partenaires privés - Commune propriétaire du tracé selon convention	- Commune de Leysin - Commune propriétaire du tracé selon convention

9. Entretien

Il est primordial que les personnes qui gèrent ces infrastructures soient des pratiquants de VTT. La maintenance distincte et spécifique aux installations ainsi qu'aux itinéraires VTT nécessite du personnel spécialisé (shapers)

Installations VTT *(piste en Bike Park, accès en remontées mécaniques)*
Utilisées de manière intensive durant la période d'ouverture des remontées mécaniques avec entretien quotidien. Les passages répétés, les vitesses élevées, les freinages et le bétail présent dans les alpages nécessitent une attention particulière afin que les pistes soient aussi lisses, sécurisées et durables que possible.

Les constructions spécifiques (virages, sauts, passerelles), peuvent devenir dangereuses si elles ne sont maintenues en parfait état.

Itinéraires VTT *(chemins piétons partagés ou chemins dédiés)*
Ne contiennent pas d'éléments spécifiques comme les sauts ou virages relevés. Ces tracés moins larges où les VTT croisent les randonneurs impliquent donc des vitesses moins élevées avec une érosion plus faible.

Accessibles toute l'année (hors période de neige), ils sont donc fréquentés également lorsque les remontées mécaniques sont fermées.

L'entretien doit être régulier (mensuel), pour s'assurer que l'eau soit bien évacuée des tracés, que les VTT restent sur les chemins et que les itinéraires ne soient pas obstrués par de la végétation.

Les travaux sont en général moins conséquents mais tout aussi chronophages que sur une installation VTT car les tracés sont plus longs et éloignés des routes carrossables.

D'une occupation saisonnière actuellement (avril à novembre), les emplois des shapers deviendront annuel dès la construction des itinéraires au-dessous du village de Leysin. Leurs actions seront ciblées sur les installations en été et sur les itinéraires le reste de l'année.

En complément de cette équipe de construction, l'embauche de personnel saisonnier moins qualifié (mai à octobre) permettra d'assurer l'ouverture quotidienne des installations VTT (obligatoire depuis l'été 2021 selon une décision des Remontées Mécaniques Suisses) et leur entretien basique, ainsi qu'une aide précieuse à l'équipe de construction lors des périodes chargées. Ces personnes communément appelées « Bikepatrol », seront prises en charge financièrement par TLML SA.

Les ressources humaines nécessaires sont récapitulées au chapitre 11.

10. Financement

a) Nouvelles installations et itinéraires VTT

Les coûts prévisionnels des installations concernent uniquement la commune de Leysin.

Les coûts des itinéraires VTT seront répartis entre communes selon le nombre de kilomètres se trouvant sur les territoires respectifs.

Les coûts opérationnels concernant l'entretien des installations et itinéraires VTT du Masterplan VTT 2025 sont mentionnés ci-dessous dans la colonne RH

Les ressources humaines et le concept d'entretien devront être conservés une fois le Masterplan VTT 2025 réalisé.

Année	Coût des RH	Gestion du projet	Coût des nouvelles constructions	TOTAL
2023	120'000		60'000	180'000
2024	160'000		310'000	470'000
2025	115'000		315'000	430'000
2026	145'000		180'000	325'000
Etudes environnementales			175'000	175'000
Gestion du projet		270'000		270'000
Total des coûts	540'000	270'000	1'040'000	**1'850'000 TTC**

b) Subventions et sponsoring

Le financement de la construction des nouvelles installations et itinéraires VTT devra être principalement pris en charge par la Commune de Leysin mais les aides et subventions suivantes pourront être activée :

Entité	Via	Aide	Participation
Confédération	SuisseMobile	Prise en charge des coûts de signalisation et de balisage	5% à 15%
Confédération	Loi sur les voies cyclables	Montant de la subvention à fonds perdus à définir selon demande	5% à 15%
Canton	LADE Loi sur l'aide au développement économique	Montant de la subvention à fonds perdus à définir selon demande	10% à 30%
Partenaire privé / sponsoring	Marques de VTT, banques, entreprises de transport, remontées mécaniques, assurances, société locale, mécène, etc	Selon contrat et contrepartie en visibilité SR Suntour (marque VTT) : 20'000 CHF (finance la ligne de saut prévue en 2024)	5% à 10%

11. Engagement de personnel (RH)

Les shapers et bikepatrols sont employés par TLML SA. Pour ce Masterplan 2025, les heures de construction des nouveaux itinéraires et installations ainsi que l'entretien des itinéraires seront refacturés à la commune.

Année	Constructions nouvelles	Personnel supplémentaire	Total des équipes
2024	1er Flowtrail débutant (Lisin)	Passage du responsable à 100% annuel pour VTT	1 responsable Bike Park annuel 1 shaper saison 1 bikepatrol saison
2025	2 itinéraires à réhabiliter Fin du 1er Flowtrail débutant (Lisin) 2ème Flowtrail débutant (Modà)	Passage du shaper à l'année 1 bikepatrol saison 100%	1 responsable Bike Park annuel 1 shaper annuel 2 bikepatrols saison
2025	« Sr Suntour jump line et drop zone » Chilling road 3 itinéraires à réhabiliter		1 responsable Bike Park annuel 1 shaper annuel 2 bikepatrols saison
2026	Dernière piste rouge (Viguetze) Itinéraire E1 (création complète et gros travaux)	Aucune embauche	1 responsable Bike Park annuel 1 shaper annuel 2 bikepatrols saison
2026	Itinéraire E2 construction complète et gros travaux Création Masterplan 2030	Aucune embauche	1 responsable Bike Park annuel 1 shaper annuel 2 bikepatrols saison

12. Adéquation

Le projet de Plan directeur/Masterplan VTT 2025 s'inscrit dans le cadre du rapport « Leysin vision 2030 » qui a pour but de définir une stratégie de développement de notre commune. Les objectifs en matière de territoire connecté, mobilité et valorisation du territoire sont touchés.

13. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de prendre la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN DANS SA SEANCE DU 28 JUIN 2023

Vu le préavis municipal no 02/2023 du 8 mai 2023

Ouï le rapport des commissions désignées pour étudier cette affaire

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'310'000.-- afin d'élaborer et mettre en œuvre le concept Masterplan VTT 2025,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante, ou cas échéant, par un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 60'000'000.-- adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 16 décembre 2021, plafond utilisé au 31 décembre 2022 à hauteur de CHF 42'964'568.--,
3. d'amortir l'investissement concernant la gestion du projet de CHF 270'000.-- sur 3 ans dès l'exercice 2024,
4. d'amortir l'investissement de CHF 1'040'000.-- sur une période de 15 ans au maximum, dès l'exercice 2026,
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche nécessaire pour mener à terme ce projet et, le cas échéant, à plaider devant toute instance.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 15 mai 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil Communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :	Le Secrétaire :
Jean-Marc Udriot	Jean-Jacques Bonvin

MUNICIPALITÉ DE LEYSIN — CANTON DE VAUD — LIBERTÉ ET PATRIE

Annexes : 5 cartes à l'échelle 1 : 25'000

MASTERPLAN

VELO - Axe 2 - 2025

Installations VTT - Leysin

Cette version propose une offre d'itinéraire de taille étendue.

Version du 09.08.21

Les détails des itinéraires ce trouvent dans le docuement *«Légende des tracés»*

Légende générale

Piste Descente VTT

- Installation VTT actuelle - à garder
- Installation VTT actuelle - à supprimer
- Installation VTT projetée
- Installation VTT projetée - **Abandonnée**
- Liaison sur route
- Installation VTT - fermée en 2020
- Zone de réserve pour futur développement

Mesures physiques de réduction de vitesse de VTT

Mesures supplémentaires de signalisation (cohabitation, danger, clôtures, vitesse)

0 200 400 600m

Echelle 1: 25'000

Imprimé le 26.08.2020 13:30 MESZ

https://s.geo.admin.ch/8b55e326a2

MASTERPLAN

VELO - Axe 2 - 2025

Itinéraires VTT

Secteur Leysin - Aigle

Cette version propose une offre d'itinéraire de taille moyenne.

Version du 09.06.21

Les détails des itinéraires ce trouvent dans le docuement «*Légende des tracés*»

Légende générale

Itinéraires VTT

- Sentier pédestre **A partager (piétons + VTT)**
- Section à créer ou légaliser
- Routes carrosables
- Sentier à optimiser pour passage VTT par travaux machine
- Itinéraire actuel à supprimer

Itinéraires Cyclotourisme

- Routes carrosables

Sentier Interdit aux VTT

- Sentier pédestre **VTT interdit**

Mesures physiques de réduction de vitesse de VTT

Mesures supplémentaires de signalisation (cohabitation, danger, clôtures, vitesse)

E9 via FlowTrail N°2 (voir carte installations VTT) Ouvert dès 1er Juin

Départ E1 Berneuse via FlowTrail N°1 (voir carte installations VTT) Ouvert dès 1er juillet

Sentier et route forestière à réaménager en sentier VTT + piétons par travaux machine.

0 200 400 600m
Echelle 1: 25'000
Imprimé le 26.08.2020 13:30 MESZ
https://s.geo.admin.ch/8b55e326a2

MASTERPLAN

VELO -Axe 2 - 2025

Secteur Roche

Cette version propose une offre d'itinéraire de taille moyenne.

Version du 09.06.21

Les détails des itinéraires ce trouvent dans le docuement *«Légende des tracés»*

Légende générale

Itinéraires VTT

- Sentier pédestre **A partager (piétons + VTT)**
- Section à créer ou légaliser
- Routes carrosables
- Sentier ou route à optimiser par travaux machine pour passage VTT.
- Itinéraire actuel à supprimer

Itinéraires Cyclotourisme

- Routes carrosables

Sentier Interdit aux VTT

- Sentier pédestre **VTT interdit**

Mesures physiques de réduction de vitesse de VTT

Mesures supplémentaires de signalisation (cohabitation, danger, clôtures, vitesse)

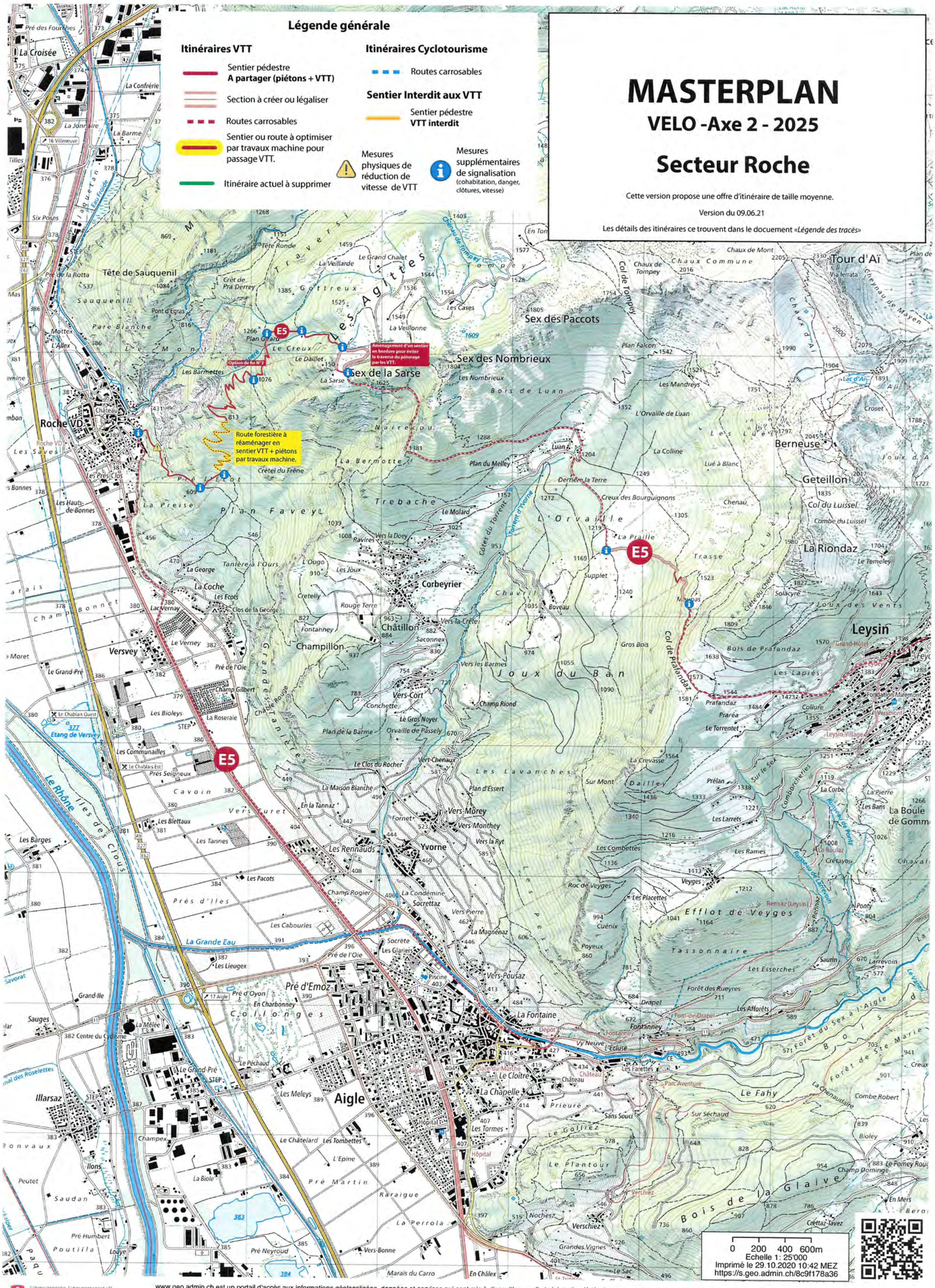

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
In collaboration with the cantons

www.geo.admin.ch est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par l'administration fédérale
Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités fédérales ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations. Droits d'auteur: autorités de la Confédération suisse. http://www.disclaimer.admin.ch/conditions_dutilisation.html
© swisstopo

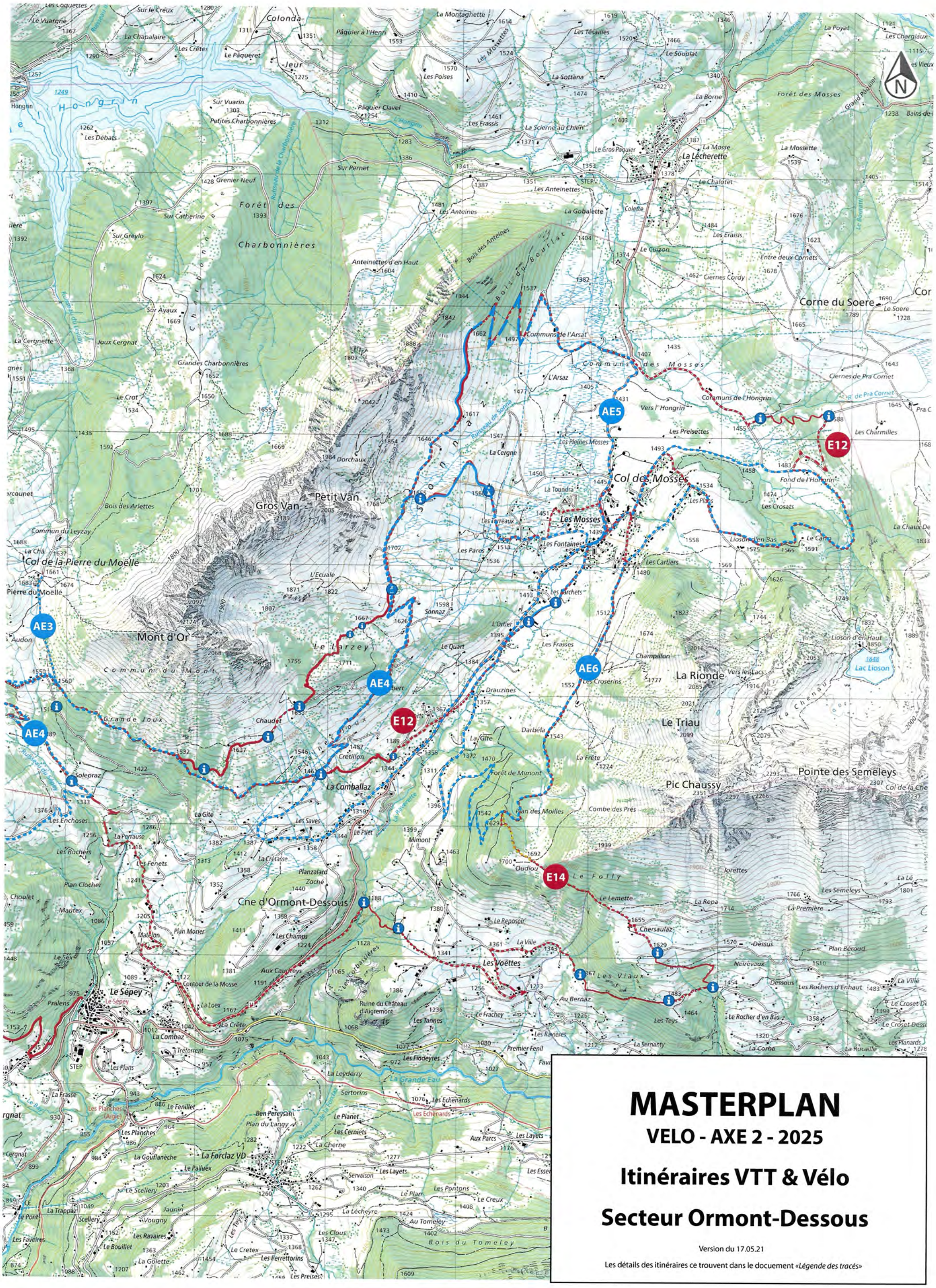
MASTERPLAN
VELO - AXE 2 - 2025
Itinéraires VTT & Vélo
Secteur Ormont-Dessous
Version du 17.05.21
Les détails des itinéraires ce trouvent dans le docuement «Légende des tracés»
AE3
AE4
AE5
AE6
E12
E14
Colonda
Jeur
Hongrin
Forêt des Charbonnières
Communs de l'Arsat
Communs des Mosses
Col des Mosses
Les Mosses
La Lécherette
Corne du Soere
Gros Van
Petit Van
Mont d'Or
Le Larzey
Col de la Pierre du Moëlle
Le Sépey
La Forclaz VD
La Comballaz
Cne d'Ormont-Dessous
Les Voëttes
La Rionde
Le Triau
Pic Chaussy
Pointe des Semeleys
Lac Lioson
Forêt des Mosses
Bois du Tomeley

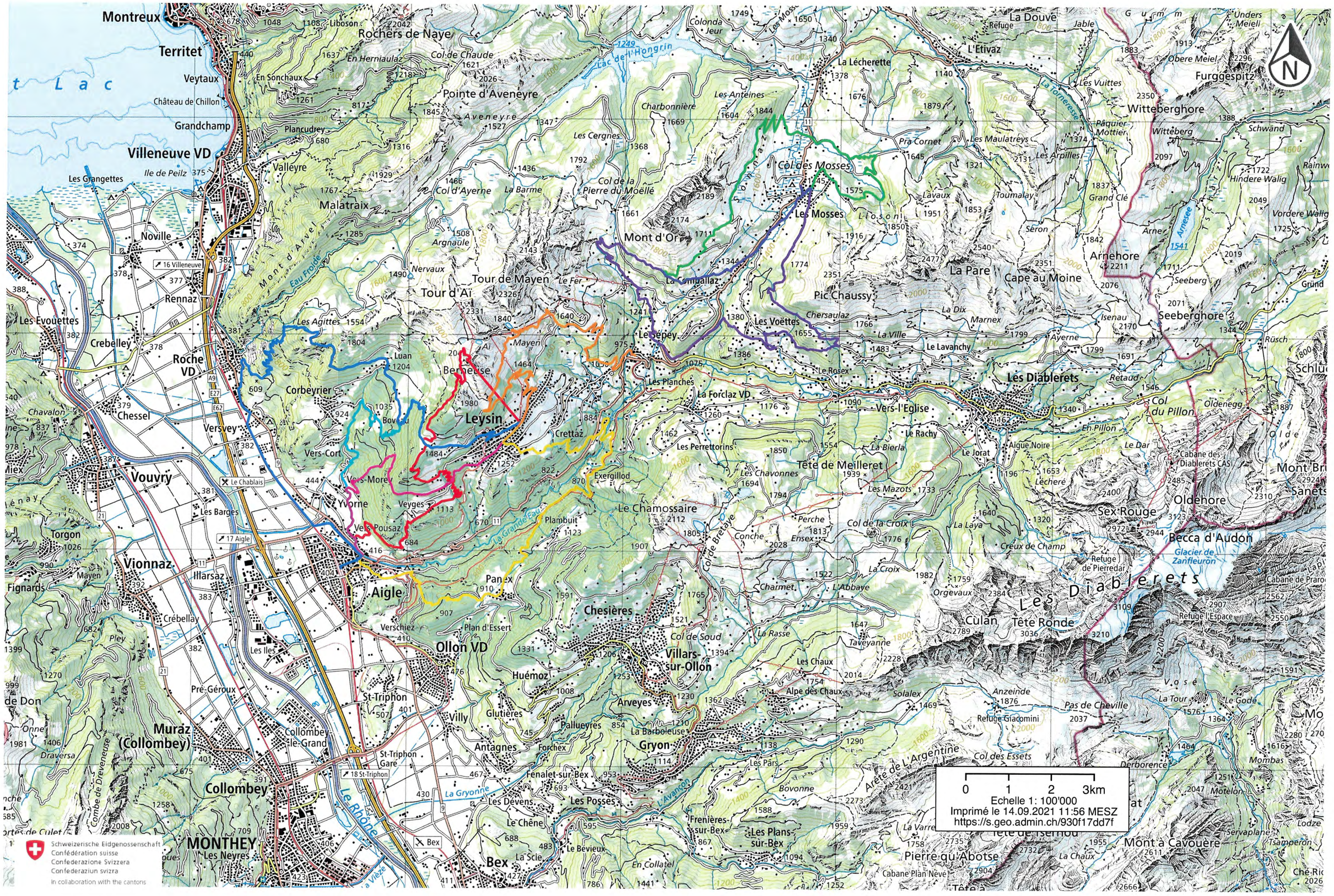
Montreux
Territet
Veytaux
Château de Chillon
Grandchamp
Villeneuve VD
Ile de Peilz
Les Grangettes
Noville
Rennaz
Les Evouettes
Crebelley
Roche VD
Chessel
Chavalon
Versvey
Vouvry
Torgon
Vionnaz
Fignards
Mayen
Illarsaz
Crébellay
Pley
Les Iles
Pré-Géroux
Muraz (Collombey)
Collombey-le-Grand
Collombey
MONTHEY
Les Neyres
Le Chablais
Les Barges
Yvorne
Vers-Cort
Vers-More
Vers-Pousaz
Veyges
Aigle
Le Rhône
Bex
La Scie
Le Bévieux
Les Dévens
Le Chêne
Les Posses
Fenalet-sur-Bex
Frenières-sur-Bex
Les Plans-sur-Bex
En Collatel
Antagnes
Forchex
Gryon
La Barboleuse
Arveyes
Pallueyres
Villy
St-Triphon
St-Triphon Gare
Glutières
Huémoz
Ollon VD
Villars-sur-Ollon
Chesières
Col de Soud
Plan d'Essert
Verschiez
Panex
Les Planches
La Forclaz VD
Le Sépey
Leysin
Corbeyrier
Bernéuse
Crettaz
Exergillod
Le Chamossaire
Plambuit
Les Perrettorins
Tête de Meilleret
Vers-l'Eglise
Le Rachy
Le Jorat
Aigue Noire
Les Diablerets
Col du Pillon
Cabane des Diablerets CAS
Oldenegg
Oldehore
Sex Rouge
Becca d'Audon
Glacier de Zanfleuron
Refuge de Pierredar
Les Diablerets
Tête Ronde
Culan
Refuge l'Espace
Arête de l'Argentine
Col des Essets
Pierre qu'Abotse
Cabane Plan Névé
Mont à Cavouère
Derborence
Mombas
Motelon
Servaplane
Tsamperon
Lodze
Le Godé
La Tour
Pas de Cheville
Refuge Giacomini
Anzeinde
Solalex
Alpe des Chaux
Les Chaux
Taveyanne
La Rasse
Col de Breaye
Conche
Perche
Ensex
Col de la Croix
La Croix
Charmet
L'Abbaye
Orgevaux
Creux de Champ
La Laya
La Bierla
Les Mazots
Les Chavonnes
Lécherè
Col des Mosses
Les Mosses
Les Voëttes
Pic Chaussy
Chersaulaz
La Ville
Le Rosex
Le Lavanchy
La Pare
Cape au Moine
Arnehore
Seeberghore
Furggespitz
Witteberghore
Witteberg
Schwänd
Hindere Walig
Vordere Walig
Grund
Rüsch
Schlu
Mont Bri
Sanets
Olde
Arnesee
Arne
Seeberg
Isenau
Ayerne
Retaud
Marnex
La Dix
Seron
Toumalay
Lavaux
Les Maulatréys
Les Arpilles
Pâquier Mottier
Grand Clé
Les Vuittes
La Tornerette
La Douve
L'Etivaz
La Lécherette
Les Antèines
Charbonnière
Les Cergnes
Col de la Pierre du Moëllé
La Barme
Col d'Ayerne
Malatraix
Mont d'Or
Tour de Mayen
Tour d'Aï
Pointe d'Aveneyre
Aveneyre
Rochers de Naye
Col de Chaude
Lac de l'Hongrin
Colonda
Jeur
Les Moss
Liboson
Plancudrey
Valleyre
Argnaule
Nervaux
Le Fer
Les Agittes
Mayen
Luan
Bovernier
Eau Froide
Mont d'Arvel
Combe de Dreveneuse
La Grande Eau
La Gryonne
L'Avançon
Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
In collaboration with the cantons
0 1 2 3km
Echelle 1: 100'000
Imprimé le 14.09.2021 11:56 MESZ
https://s.geo.admin.ch/930f17dd7f

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du 28 juin 2023
présidée par Madame Françoise SCHÜLER

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Vu le préavis municipal n° 02/2023 du 8 mai 2023 relatif à la

DIVERSIFICATION TOURISTIQUE 4 SAISONS – MASTERPLAN VTT 2025
DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE VTT

Ouï le rapport des Commissions désignées pour étudier cette affaire

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'310'000.-- afin d'élaborer et mettre en œuvre le concept Masterplan VTT 2025,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante, ou cas échéant, par un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 60'000'000.-- adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 16 décembre 2021, plafond utilisé au 31 décembre 2022 à hauteur de CHF 42'964'568.--,
3. d'amortir l'investissement concernant la gestion du projet de CHF 270'000.-- sur 3 ans dès l'exercice 2024,
4. d'amortir l'investissement de CHF 1'040'000.-- sur une période de 15 ans au maximum, dès l'exercice 2026,
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche nécessaire pour mener à terme ce projet et, le cas échéant, à plaider devant toute instance.

Ainsi délibéré en séance du 28 juin 2023

Au nom du Conseil communal de Leysin :

La Présidente :	La Secrétaire :
Françoise Schüler	Corinne Delacrétaz

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN
CANTON DE VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE

COMMUNE DE LEYSIN

LA MUNICIPALITE

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la Commune de Leysin

agissant en vertu de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 28 juin 2023, le Conseil communal a adopté

le préavis municipal no 02/2023 du 8 mai 2023 relatif à la

DIVERSIFICATION TOURISTIQUE 4 SAISONS – MASTERPLAN VTT 2025
DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE VTT

et a décidé

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'310'000.-- afin d'élaborer et mettre en œuvre le concept Masterplan VTT 2025,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante, ou cas échéant, par un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 60'000'000.--adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 16 décembre 2021, plafond utilisé au 31 décembre 2022 à hauteur de CHF 42'964'568.--,
3. d'amortir l'investissement concernant la gestion du projet de CHF 270'000.-- sur 3 ans dès l'exercice 2024,
4. d'amortir l'investissement de CHF 1'040'000.-- sur une période de 15 ans au maximum, dès l'exercice 2026,
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche nécessaire pour mener à terme ce projet et, le cas échéant, à plaider devant toute instance.

*Les électeurs peuvent consulter ces décisions au Greffe municipal. Ces décisions sont susceptibles de référendum qui doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 110 al 1 LEDP) qui suivent le présent affichage soit jusqu'au 8 juillet 2023.*
*Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès **l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 110 al. 3 LEDP** (art. 110a al. 1 LEDP).*
*Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant du **15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).*

Leysin, le 29 juin 2023

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :	Le Secrétaire :
Jean-Marc Udriot	Jean-Jacques Bonvin

MUNICIPALITE DE LEYSIN
CANTON DE VAUD
LIBERTE ET PATRIE